



Activité(s) pratiquée(s) à la M.C.L. :

-
-

Fiche d'adhésion (+18 ans)

(Ces renseignements resteront strictement confidentiels)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Adresse mail : **(Merci de bien vouloir l'écrire en majuscules pour faciliter la relecture)**

..... @

Merci de cocher cette case si vous souhaitez recevoir notre newsletter.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ADHERENT :

004 Lycée

013 Profession libérale

005 Etudiant(e)

014 Agriculteur

006 Employé / Agent

015 Profession intellectuelle diverse

007 Secteur médical / paramédical

016 Représentant

008 Retraité

017 Ouvrier / Manoeuvre

009 Demandeur d'emploi / sans profession

018 Enseignant(e)

010 Armée / Police

019 Autres professions

011 Artisan

020 Commerçant / Employé de commerce

012 Cadre / Contre-maître

021 Associations / Ecoles

Pour les nouveaux adhérents, merci de nous indiquer comment vous avez connu la M.C.L. (plaquette, site internet, Facebook, bouche à oreilles...) :

.....

ENGAGEMENTS :

Je, soussigné(e)

autorise, dans le cadre de mon (mes) activité(s), la prise de films et photos pouvant être utilisés par la M.C.L. pour diffusion sur la page Facebook, sur le site internet et Web Tv de la M.C.L.

(Code civil article 9 : sur le respect de la vie privée)

s'engage à adopter un comportement conforme à la vie collective, à la pratique de l'activité et au respect des biens. Chacun s'interdira toute discussion qui ferait du prosélytisme religieux, politique, raciste ou discriminatoire.

Date : / /

Signature :

Quelques informations pratiques :

- Remplir un questionnaire de santé pour les activités sportives.
- La reprise des activités est fixée à partir du 11 septembre 2023.
- Les ateliers se dérouleront sur 32 ou 34 séances selon les activités hors vacances et jours fériés.
- La M.C.L. se réserve le droit d'annuler une activité si le groupe est insuffisant.
- Le paiement des cotisations se fera en 3 fois. Les chèques seront déposés à l'inscription et mis au coffre jusqu'à l'encaissement
- Pour les personnes pratiquant plusieurs activités (remises non cumulables) :
 - Pour 2 activités, remise de 5% sur la plus chère,
 - Pour 3 activités, remise de 10% sur la plus chère,
 - Pour 4 activités, remise de 15% sur la plus chère,

REMISES APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN MÊME FOYER.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou par un justificatif de mutation professionnelle peuvent être remboursées, à condition qu'il soit produit dans les 8 jours suivant l'arrêt de l'activité et pour une longue durée (45 jours calendaires).